



Disruption numérique et régulation

Vendredi 9 mars 2018 | 9h00 - 13h30
Salle Raymond Aron (2^{ème} étage)

Programme

9h00-10h20

1^{ÈRE} TABLE RONDE : INTERVENIR : QUAND ? COMMENT ?

Il s'agit de s'interroger sur la nécessité d'une régulation de certaines composantes de l'économie numérique et sur les principaux défis qu'une telle intervention soulèverait. On abordera notamment la question de la mesure des conséquences et des risques associés à certains comportements des acteurs du numériques, celle des outils de détection des pratiques potentiellement abusives, le problème du timing de l'intervention, le caractère transnational des acteurs, etc.

Modérateur : Eric Brousseau | Chaire Gouvernance et Régulation

- **Yann Bonnet** | CNNum
- **Tim Lamb** | Facebook
- **Etienne Pfister** | Autorité de la concurrence
- **Werner Stengg** | DG CONNECT, Commission Européenne

10h20-11h40

2^{ÈME} TABLE RONDE : DONNÉES ET ALGORITHMES

Données et algorithmes sont les vecteurs essentiels de la prestation de service et de la concurrence entre plateformes. Ils s'enrichissent avec le nombre d'utilisateurs et le spectre de leurs usages. Par ailleurs, que les algorithmes soient nourris par les apprentissages automatisés, ou qu'ils fondent le développement de systèmes distribués, ils développent des propriétés dont la maîtrise peut échapper à leurs concepteurs et dont la compréhension est hors de portée de tiers. Le débat portera sur la transparence et des modalités d'utilisation de ces ressources ainsi que sur les évolutions des régimes de propriété, d'accès et de responsabilité les concernant.

Modératrice : Grazia Cecere | Télécom École de Management

- **Henri Isaac** | Renaissance Numérique & Université Paris-Dauphine
- **Jean Lessi** | CNIL
- **Meryem Marzouki** | LIP6, CNRS - UPMC Sorbonne Universités
- **Joëlle Toledano** | Chaire Gouvernance et Régulation & Présidente du Groupe de travail « Blockchains », France Stratégie

11h40-12h10 *Pause*

Programme

12h10-13h30

3^{ÈME} TABLE RONDE : **RESPONSABILITÉ SOCIALE DES PLATEFORMES**

Les plateformes exercent un rôle « règlementaire » au sein de leur écosystème. Elles influent *de facto* sur le partage de la valeur créée entre les différentes parties prenantes, sur leurs stratégies, ainsi que sur les conditions d'entrée dans les activités qu'elles organisent. Par ailleurs, l'activité des plateformes génère des externalités – à la fois négatives et positives – qui peuvent avoir des conséquences non négligeables pour la collectivité. Une réflexion doit donc être menée sur les mécanismes encadrant le comportement des opérateurs des plateformes et au-delà sur les questions de fiscalité, de protection et solidarités sociales, de sécurité collective, d'accès à des ressources essentielles, que leurs activités induisent.

Modératrice : Françoise Benhamou | Université Paris 13

- **Anna Barker** | OCDE
- **Patrice Flichy** | Université de Marne-la-Vallée
- **Timothée Paris** | Conseil d'Etat
- **Nathalie Sonnac** | CSA

13h30 *Buffet*

Les partenaires de la Chaire Gouvernance et Régulation

Mécènes



Partenaires institutionnels



Cour des comptes



Partenaires experts

DE PARDIEU BROCAS MAFFEI
AVOCATS



ylios